

Compte-rendu de l'Assemblée Générale FCPE

du 15 septembre 2011

Présentation du bureau :

Pour rappel, les deux associations FCPE de Meudon Centre et Meudon la Forêt ont fusionné en juin dernier

Actuellement, chaque poste du bureau est composé d'une personne représentant Meudon et d'une personne représentant Meudon la Forêt.

Présidentes : Laetitia Sarfati 06 16 23 48 52 et Anne lise Lorentz 06 60 96 71 96

Vices Présidents: Veronique Aujoux 06 85 55 96 89 et Alexandre Tuypens 06 98 96 14 39

Trésorières : Florence Loduca : 06 60 99 89 87 et Alexandra Cellier : 06 16 73 05 83

Secrétaires : Isabelle Vignaud 06 62 42 04 07 et Nathalie Nicaudie 06 60 84 79 21

1/ Bilan Financier

❖ FCPE Meudon la Forêt :

Les comptes font ressortir un bénéfice de 528,64 € portant ainsi les disponibilités à 1545,18€
26 adhésions ont été encaissées pour un montant global de 559 € sur lequel il a été gardé la part locale représentant 104 €.

A bénéficié d'une subvention de 450 €.

Les dépenses portent essentiellement sur la tenue du compte CCP.

La caisse comptait 80 € en début d'année et suite à l'achat de timbres nécessaires à l'envoi des reçus fiscaux, elle compte aujourd'hui 62,60 €.

Suite à la fusion avec la FCPE de Meudon, le compte CCP a été fermé fin juin et la somme de 1545,18 € a été virée sur le compte de l'Union locale de Meudon.

❖ FCPE Meudon :

Les comptes font ressortir une perte de 158,47 € portant ainsi les disponibilités à 1361€. 103 adhésions ont été encaissées pour un montant total de 2253.37€ ,2 adhésions ont été versées directement au CDPE. Un don de 100 € a également été versé au CDPE.

Au total, 105 adhésions dont la part locale représente un montant de 420€.

Pas de subvention cette année, aucun dossier n'ayant été envoyé.

Les dépenses portent sur le matériel de rentrée du CDPE pour un montant de 215€, des fournitures et des photocopies auprès d'office dépôt pour un montant de 306€.

Suite à la fusion avec la FCPE de Meudon la Forêt, le compte CCP a reçu la somme de 1545,18€ portant ainsi les disponibilités de l'Union locale à 2906,18€.

❖ Prévisionnel Union Locale :

A ce jour l'Union Locale compte 131 adhérents.

2/ Demande de la subvention à la Mairie :

Un dossier de subvention sera envoyé début octobre pour un montant de 1200€.

3/ Mise en place d'un budget alloué à chaque école :

L'idée n'étant pas d'accumuler de l'argent, il est prévu de consentir l'allocation d'un budget de 15 euros par école permettant d'aider dans des dépenses courantes et nécessaires. Ce budget sera distribué sur justificatif de la dépense engagée.

4/ Présentation du nouveau site de l'école :

Le site est en cours de préparation et ne peut donc pas encore être présenté.

Les représentants de parents d'élèves sont invités à créer des blogs sur leurs écoles et peuvent, à cet effet, contacter Véronique Aujoux qui est susceptible de les aider dans ce travail.

5/ Point sur le RASED :

Le RASED est le Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Les RASED ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants de ces classes, dans ces classes ou hors de ces classes. Ils comprennent des *enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique*, les "maîtres E" (difficultés d'apprentissage), des *enseignants spécialisés chargés des aides à dominante rééducative*, les "maîtres G" (difficultés d'adaptation à l'école), et des psychologues scolaires.

L'Union locale FCPE a créé une commission de travail sur ce thème dirigée par José Fortécoef Laurent Nio. Plusieurs actions sont prévues dont la rédaction d'un petit journal.

6/ Mise en place des commissions :

Par faute de temps, les responsables des différentes commissions seront décidés lors d'une prochaine réunion de l'Union Locale (Restauration, Sécurité, Nouveaux Parents, Rased, Liaison GS/CP, Liaison CM2/6e)

7/ Mise en place du journal de l'Union Locale :

Par faute de temps, ce sujet sera également abordé à une prochaine réunion

8/ Point sur les adhésions 2011-2012 :

Il est rappelé qu'il faut impérativement faire adhérer les parents d'élèves figurants sur les listes avant les élections qui auront lieu le 14 octobre 2011.

Il est également rappelé qu'il faut apporter les bulletins de vote et les professions de foi en Mairie pour photocopies avant le 23 septembre 2011.

9/ Prochaines dates de l'Union Locale :

La prochaine réunion aura lieu mi novembre

Lundi 19 septembre 2011 : Rendez-vous d'Anne Lise et de Laetitia avec Monsieur Jean-Pierre VINÇOT, nouvel Inspecteur de Circonscription.

Intervention de Madame LANLO, Maire adjoint aux Affaires scolaires

- ❖ 3914 élèves sur la commune cette année,
- ❖ Arrivée massive des enfants de 2008
- ❖ Moyenne de 25/26 enfants dans les classes en élémentaire et de 27/28 en école maternelle
- ❖ Réouvertures de classes : Perrault-Brossolette
- ❖ Fermetures de classes : Ferry et Paul Bert Élémentaire
- ❖ Fermeture évitée : Camus Pasteur
- ❖ Pas de garderie du matin à l'école des Sablons car cela mobilise au moins deux animateurs pour peu de demandeurs en final.
- ❖ Concernant les travaux qui ont été faits : réaménagement de sanitaires, d'aires de jeux, peintures dans beaucoup d'écoles,

- ❖ Travaux à venir : réfection de structures de jeux et restructuration de l'école Paul Bert, audit informatique dans toutes les écoles afin de pouvoir câbler d'ici 3 à 4 ans les écoles qui ne le sont pas encore et réalisation d'un cahier des charges de maintenance et de suivi du parc informatique.
- ❖ Ateliers périscolaires :

Inscriptions

Pour s'inscrire, il faut :

- avoir effectué au préalable une inscription administrative aux activités périscolaires et notamment à l'étude ;
- retourner le formulaire d'inscription :
 - avant le 15 septembre 2011, soit au forum des loisirs ou au service des accueils de loisirs.
 - ou, s'il reste des places, au moins 15 jours avant le début des périodes 2 et 3
 - Un courrier de confirmation de l'inscription est envoyé à chaque famille avant le début de chaque période. Ce courrier présente également le contenu des séances.

Facturation

Le coût de l'atelier est identique à celui de l'étude (en fonction des ressources). Les enfants badgent avec leur carte 2M pour indiquer leur présence.

Informations diverses

- Chaque soir à 16h30, un animateur est présent et regroupe, à la sortie des cours, les élèves inscrits à son atelier.
- L'animateur fait goûter les enfants (le goûter est à la charge des parents) puis il accompagne le groupe vers 16h45 sur le lieu de l'atelier.
- L'atelier se déroule de 16h45 à 18h (rangement compris). Le matériel utilisé pour le déroulement de l'activité est fourni par la Ville.
- A la fin de l'atelier, l'animateur accompagne les enfants à la sortie de l'école ou les confie à l'animateur de garderie " après étude ".
- Les parents doivent avoir obligatoirement signé " l'autorisation parentale temps périscolaires " au moment de l'inscription administrative.
- Seuls les enfants ayant badgé sont sous la responsabilité de l'animateur.

Renseignements et inscriptions :

Service des accueils de loisirs et périscolaires

Direction de l'animation locale

01 41 14 81 56 centres.loisirs@mairie-meudon.fr

Fonctionnement

Chaque enfant peut bénéficier d'un atelier une fois par semaine et cela, durant 10 séances. L'activité se déroule de 16h30 à 18h dans l'école de l'enfant ou dans l'accueil de loisirs attendant. Elle est encadrée par un animateur spécialisé. Le groupe est constitué de 10 à 12 enfants et afin que le groupe soit homogène des niveaux de classes ont été attribués prioritairement pour chaque période (10 séances) :

Planning des ateliers

Théâtre :Lundi Ferdinand Buisson ; Mardi Maritain Renan ; Jeudi Le Val ; Vendredi Paul Bert

Boxe éducative : Lundi Monnet Debussy ; Mardi Rodin ; Jeudi Camus Pasteur ; Vendredi Brossolette

Danse urbaine : Lundi Camus Pasteur ; Jeudi Jules Ferry

Échecs : Lundi Maritain ; Mardi Ferdinand Buisson ; Jeudi Le Val ; Jeux de société ; Lundi Brossolette ; Mardi Monnet Debussy ; Jeudi Jules Ferry

G.R.S(gymnastique rythmique et sportive) : Mardi Paul Bert ; Vendredi Rodin

- ❖ Restauration : Avenance est le nouveau prestataire de service depuis août. Les retours sont plutôt positifs, le pain vient des boulangeries de la ville. Les parents sont invités à aller manger à la cantine pour goûter les plats. Il suffit de prévenir les personnes responsables de l'école quelques jours avant.
- ❖ La Mairie souhaite que les ATSEM retrouvent leur cœur de métier : la mission de préparation des repas et de nettoyage des cuisines leurs a été retirée afin qu'elles puissent se consacrer entièrement à l'assistance dans la classe et l'entretien de l'école. Ce changement est en cours puisque la moitié des écoles maternelles l'appliquent déjà.
- ❖ Concernant les intervenants extérieurs, il y a 5 intervenants sportifs et 5 intervenants en musique. Il est prévu de développer l'éveil musical en maternelle
- ❖ Les langues sont enseignées à partir du CE1 à raison de 2 fois 45 minutes par des professeurs des écoles agréés ou, à défaut, des intervenants payés par la Mairie,
- ❖ Concernant les sorties, 3 cars municipaux s'occupent des déplacements dans la ville et il existe un quota de cars pour chaque école afin de faire des sorties hors de la ville
- ❖ La Mairie fournit 10 ramettes de feuilles par classe dans chaque école et ne limite pas le nombre de photocopies par école.
- ❖ Madame LANLO précise qu'elle assistera à tous les Conseils d'Ecole du 1^{er} trimestre et qu'elle organisera une réunion avec toutes les têtes de liste en novembre.